



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER

Service Agronomie
Eau
Environnement

Juillet 2022

Préconisations colza 2022

Cette plaquette fait partie du Guide annuel « À vos cultures ». Celui-ci regroupe, dans un ensemble cohérent et global, les conseils de la Chambre d'agriculture pour le département de l'Allier afin d'optimiser les résultats des cultures dans le respect de la réglementation. Composé de deux comptes-rendus d'essais, six plaquettes, une brochure sur la réglementation et un livret sur les alternatives, il s'organise de la manière suivante :

Guide annuel « À vos cultures »

LE BON USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Synthèse réglementaire sur étiquetage, transport, pulvérisation, effluents...

[Le bon usage des produits phytosanitaires.](#)

EXPÉRIMENTATIONS VÉGÉTALES 2022

Volume 1 : Variétés d'hiver / Herbicides

Parution en novembre 2022

Volume 2 : Variétés de printemps

Fongicides, herbicides, azote

Parution décembre 2022

Les préconisations de la Chambre d'agriculture de l'Allier sont élaborées à partir des résultats d'essais et de l'expertise des conseillers.

PRÉCONISATIONS 2022-2023

➤ Choix des variétés

COLZA (*parution en juillet 2022*)

CÉRÉALES (*parution en septembre 2022*)

MAÏS (*parution en décembre 2022*)

➤ Protections phytosanitaires

Désherbage CÉRÉALES (*parution en septembre 2022*)

Fongicides CÉRÉALES (*parution en décembre 2022*)

Désherbage MAÏS (*parution en décembre 2022*)

Alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

[Guide des méthodes alternatives.](#)

Pour affiner ces conseils et les adapter au contexte cultural de l'année, consultez le BSV et « À vos cultures », bulletins hebdomadaires : [bulletins hebdomadaires « BSV » et « À vos cultures »](#)

IMPLANTATIONS COLZA

Actualités réglementaires

Retrait d'homologation du phosmet (BORAVI WG) : Suite au non-renouvellement de l'approbation du phosmet (voir actualité du 25-01-2022), l'insecticide Boravi WG commercialisé par Gowan, à base de la molécule, voit son AMM retirée. **Les dates limites pour la vente et la distribution, ainsi que pour le stockage et l'utilisation des stocks, sont respectivement fixées au 1^{er} août 2022 et 1^{er} novembre 2022.**

Demande de dérogation d'emploi insecticide : Favoriser un colza robuste n'est pas toujours suffisant pour éviter la nuisibilité des larves d'altise durant l'hiver et la lutte insecticide peut être incontournable. C'est pour éviter une telle impasse que la **filière des oléo protéagineux s'est mobilisée**. Terres Inovia et Terres Univia ont déposé, le 28 février, une demande de dérogation 120 jours (article 53 du REG 1107/2009) pour un insecticide à base de cyantraniliprole. Cette solution, développée par la société Syngenta, est évaluée par Terres Inovia depuis plusieurs années sur larves altises avec un niveau d'efficacité équivalent à BORAVI. Elle devrait faire l'objet à moyen terme d'une AMM. **Pas de retour à ce jour.**

Homologation de l'herbicide NERIS (Aminopyralide 30 g/l) sur colza (matière active anti-dicots de lelo) Dose AMM 0.2 l en prélevée du colza, 0.267 l en post levée du colza jusqu'à 9 feuilles (Délai avant récolte). Délai de Rentrée 6 heures, ZNT eau de 5 m. ZNT riverains 5 m. **Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur colza d'hiver, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'aminopyralide plus d'une année sur trois.**

Mizik, un herbicide colza pour pack : Corteva Agriscience commercialise le pack Neris + Mizik, composé de 10 g/L d'halauxifène-méthyl et de 48 g/L de piclorame second nom de Mozzar. **Cette association pourrait être intéressante sur de fortes pressions précoces de dicotylédones variées (sauf crucifères) en offrant la possibilité d'intervenir plus tôt (dès 4 feuilles du colza) qu'avec une association lelo + Mozzar. Toutefois, elle interdit toute utilisation de produit type lelo plus tardivement (attention aux levées échelonnées) et n'est pas sélective des légumineuses dans un colza associé.**

Zones Non Traitées Zones Non Cultivées Adjacentes :

Le SRAL dispose depuis le 28 mai 2021 de nouvelles indications du ministère de l'Agriculture (DGQL) concernant l'évaluation du respect des ZNT des Zones Non Cultivées Adjacentes.

Cette instruction destinée aux contrôleurs précise

Il n'y a actuellement pas de définition de la ZNCA dans l'arrêté du 4 mai 2017, même si un certain nombre d'AMM comportent cette mention prévue par le règlement UE n° 547/2011 (SPe 3) pour protéger les plantes ou les arthropodes non cibles.

D'une façon générale, les ZNCA correspondent aux zones végétalisées contiguës à la parcelle cultivée et qui ne sont pas les autres parcelles cultivées, des voies de circulation, des zones constituant des mesures de gestion (DVP, ZNT, dispositif anti-dérive), des zones d'habitations, etc.

Il est fortement conseillé de respecter ces ZNT ZNCA en bordure de forêts, friches, zones non cultivées d'une largeur supérieure à 5 m. Des précisions sont attendues

La **législation** sur l'utilisation des produits phytosanitaires évolue très rapidement. En conséquence, il est **indispensable de vérifier, avant toute application**, que les produits proposés dans ce document sont bien utilisables et que leurs conditions d'utilisation n'ont pas évolué.

Il est également important de vérifier la classification de vos cours d'eau, les cartes IGN évoluant régulièrement et elles sont les seuls reconnus d'un point de vue réglementaire. Pour vous aider vous pouvez vérifier leurs statuts sur le site Géoportail



Info mélange : « arvalisinstitutduvegetal.fr »

Info produit : « e-phy.anses.fr »

Info Cours d'eau : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Les conseils de conduites du colza qui suivent sont issus des essais de ces dernières années et des constats faits sur le terrain par la Chambre d'Agriculture de l'Allier et son partenaire Terres INOVIA .

Après trois campagnes marquées par des sécheresses estivales importantes conduisant à une forte baisse des surfaces de colza dans le département, l'été 2021 a permis d'implanter une surface de colza à nouveau importante. Les fortes problématiques ravageurs d'automne (grosse altise et charançon du bourgeon terminal), en grande partie résistants aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes sont bien installées et la nécessité d'une levée précoce (fin août au plus tard) demeure aujourd'hui indispensable, d'autant que le retrait du phosmet est aujourd'hui acté. Plusieurs leviers peuvent permettre de diminuer le risque vis-à-vis de ces ravageurs, dans un contexte de restriction et diminution d'efficacité des insecticides. La culture du colza reste malgré tout sur le pluriannuel, la tête de rotation la plus régulière, notamment pour les sols non irrigués de type Sologne Bocage et gardent toute sa place dans les terres argilo calcaires les plus superficielles, d'autant que le contexte économique est favorable pour les oléagineux. Cela dit, dans des situations d'extrêmes sécheresses, en l'absence d'irrigation, et en cas de levées tardives (après le 15 septembre), aucune solution satisfaisante n'existe à ce jour et le remplacement de la culture est souvent conseillé.

Jusqu'à présent, compte tenu de la quasi-généralisation des résistances des grosses altises (et dans une moindre mesure du charançon du bourgeon terminal) aux pyréthrinoïdes, il ne subsistait plus que BORAVI WG (phosmet) pour lutter efficacement contre ces ravageurs, mais la fin de son utilisation est fixée au 1^{er} novembre 2022 avec, pour rappel deux applications par campagne. Au vu des observations réalisées ces deux dernières campagnes sur le département, nous estimons que les traitements d'automne prioritaires seront celui visant les adultes de grosses altises (uniquement si la culture est en danger) et celui ciblant le charançon du bourgeon terminal (présent dans tout le département), correspondant également aux premières émergences de larves de grosses altises. Cela dit, le recours aux traitements chimiques sans mise en place de solutions agronomiques ne permet plus d'assurer la pérennité de la culture. Ce contexte (sécheresse à l'implantation, pression insectes...) pousse de plus en plus à viser une implantation optimale de la culture. Le recours aux traitements en complément des solutions agronomiques reste nécessaire pour lutter efficacement contre les ravageurs d'automne, grosse altise et charançon du bourgeon terminal.

Rappelons que le risque hernie reste bien présent notamment en Sologne et que le recours à des variétés tolérantes reste aujourd'hui le seul moyen de lutte, d'autant que le choix de ce type variété ne cesse de s'étoffer. Par rapport au risque de sélections et de contournements de résistance, le fait d'associer une variété tolérante (20 à 30 grains/m² selon le mode de semis et la densité de semis totale) avec une variété sensible sera sur le long terme plus sécurisant.

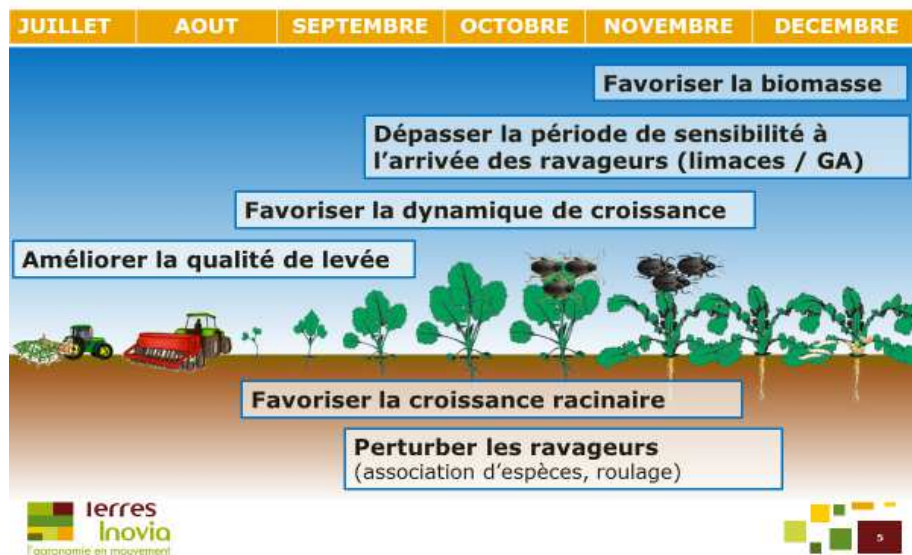
Enfin, nous insistons sur l'intérêt du mélange variétal avec introduction d'une variété très précoce et haute à floraison qui présente un intérêt dans la lutte contre les méligèthes.

Pour les parcelles ayant la possibilité et la nécessité d'être irriguées, une irrigation avant semis est préférable notamment dans les sols sensibles à la battance.

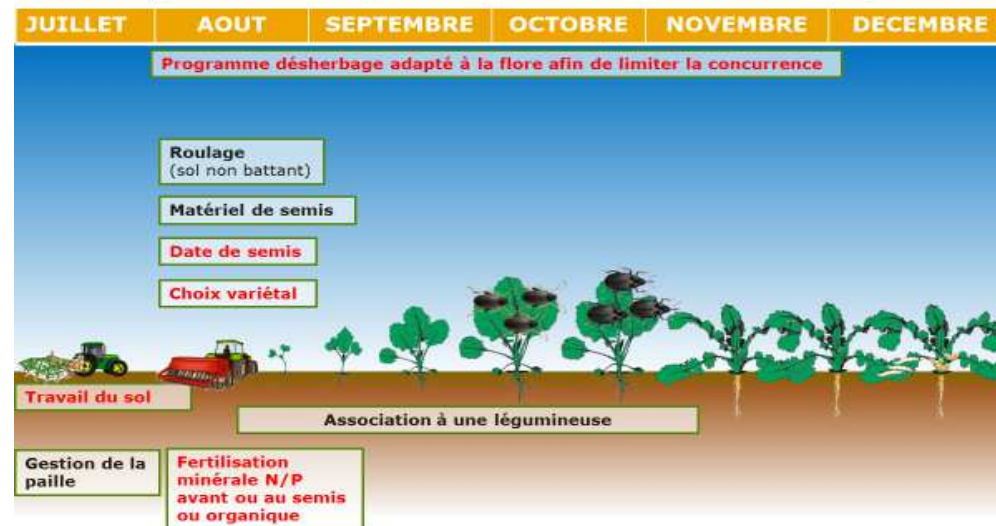
Bons semis à tous.

CONSEILS IMPLANTATIONS COLZA

Pour réduire la nuisibilité des larves d'altises et charançons du bourgeon terminal, les objectifs sont :



Pour réduire la nuisibilité des altises et charançons du bourgeon terminal, les leviers agronomiques sont :



Exemples d'associations colza/légumineuse(s) :

- Colza + féveroles 120 à 150 kgs/ha (ou féveroles 50 kgs + lentilles 10 à 15 kgs/ha)
- Colza + Mélange Symbio LFA couv (Trèfle d'Alexandrie + fenugrec + lentilles 20 kgs/ha)
- Colza + Mélange JD colza 1 (Vesce commune, vesce pourpre, trèfle d'Alexandrie 20 à 25 kgs/ha)
- Mélange prêt à semer Cover Mix (Colza + Trèfle d'Alexandrie + Fenugrec)

Colza : réussir la levée et la croissance automnale



OBSERVER SON SOL

Connaître l'état structural du sol pour décider

- « Test bêche »
- Observer la structure, l'état des mottes, l'activité biologique
- Prise de décision
- Travail/non travail
- Profondeur, dates
- Type d'outil



PRÉPARER SON SOL selon la décision retenue

Récolte de la céréale

- Intervenir selon l'état structural, hydrique du sol et quantité de paille
- **Déchaumer précocement si prise en masse superficielle**
- En cas de compaction, fissurer (dent ou strig-till) ou labourer
- **Rappuyer le sol tôt**



SEMER SUR UN SOL RAPPUYE

Réactivité avant une pluie à partir du 5 août et avant le 20 août en culture sèche, jusqu'au 5 septembre si irrigation.

JUILLET / AOÛT

OBJECTIFS

Levée 20 août / 5 sept.	4 feuilles 20-25 sept.	
Objectifs peuplement • 25-35 pltes/m ² (écartement ≤ 34 cm) • 15-25 pltes/m ² (écartement > 35 cm)	Biomasse à 4-6 feuilles (~ début oct.) PF ≥ 600 g/m ²	Biomasse entrée hiver (~ début déc.) PF ≥ 1500 g/m ² pour 30 pieds/m ²

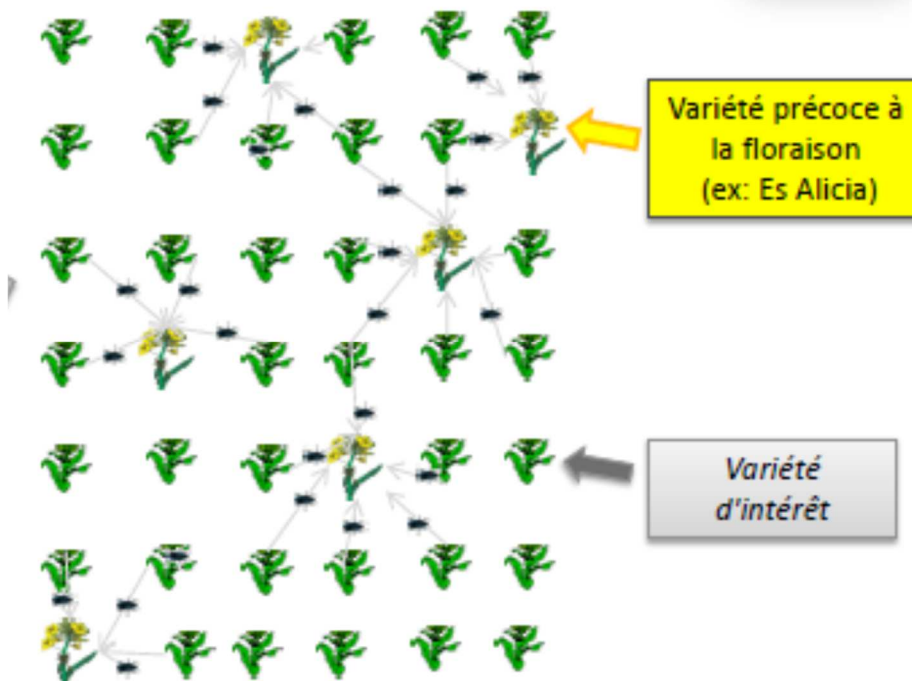
Fin d'automne (novembre)
Berlèse (évaluation larves d'altises) selon BSV

JUIN

AOÛT

Mélanges variétaux

L'idée est de mélanger, avant le semis, 10 % d'une variété plus haute et plus précoce à floraison (exemple : ES ALICIA) à la semence principale.



Source TERRES INOVIA

Cette méthode reste un moyen de lutte complémentaire. On doit ainsi préserver les boutons moins avancés et plus sensibles de la variété principale, et pouvoir prétendre, dans certains cas, à maintenir les populations de méliothètes sur la variété principale en-dessous des seuils d'interventions.

De plus, aucune perte de rendement n'a été mesurée dans nos essais les années antérieures sur le fait de mélanger 10 % de variété plus précoce, par rapport à la variété principale seule.

Choix variétal colza 2022/2023

Un des leviers permettant d'atténuer la pression insectes d'automne fait l'objet de travaux important en ce moment, la vigueur des variétés. Désormais, des notes de vigueur au départ et vigueur automnale sont maintenant attribuées à chaque variété présente dans le réseau d'essai Terres Inovia.

Cependant, en cas de semis précoce (avant le 10 août), la tolérance variétale à l'élongation est un critère important à prendre en compte. De même, attention ces semis précoces seront plus exposés aux attaques de petites altises qui peuvent en quelques jours dévorer la parcelle.

Pour les dates de semis plus classiques, du 10 août au 20 août, le recours à une variété à bonne vigueur au départ avec une densité de semis raisonnable (éviter les surdensités) est un critère important pour lutter contre les ravageurs d'automne.

Pour les implantations en irrigué, souvent fin août (après la fin d'irrigation des maïs), le choix d'une variété à très bonne vigueur au départ est indispensable (ex : Amplitude, Feliciano KWS, Helypse, Hostine).

Les variétés à risque d'élongation automnale fort seront à éviter en semis précoces avec forte disponibilité en azote.

Variétés recommandées confirmées (déjà dans le réseau d'essais en 2021 ou 2020/2021)

Variétés	Type	Sensibilité au phoma	Sensibilité cylindro-sporiose	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Précocité reprise	Précocité à floraison	Sensibilité verse	Hauteur	Essai CA03 2021 % M.G. 100 = 51.0 q	Regroupement 2021 Centre Est TERRES INOVIA % M.G. 100 = 47.2 q
ALLESANDRO KWS	HR	PS	AS	Fort	4	-	Intermédiaire	Mi-précoce	TPS	Haute	-	108.4 en 2019
AMBASSADOR	HR	TPS	PS/TPS*	Moyen	8.5	9	Intermédiaire	Mi-tardive	TPS	Haute	104.9	97.2
AMPLITUDE	HR	TPS	PS	Fort	6	6	Intermédiaire	Mi-précoce	PS	Très haute	104.9	103.4
FELICIANO KWS	HR	TPS	PS	Fort	7	6.5	Précoce	Mi-précoce	TPS	Très haute	109.5	105.3
HELYPSE	HR	TPS	PS	Moyen	7	7.5	Intermédiaire	Mi-tardive	-	Très haute	105.0	105.5
HOSTINE	HR	PS/TPS*	AS/PS*	Fort	6.5	6.5	Précoce	Précoce Mi-précoce	-	Haute	103.8	99.9
LG AUSTIN	HR	PS/TPS*	TPS	Moyen	6.5	7	Intermédiaire	Mi-précoce	-	Haute	117.0	107.9
LG AVIRON	HR	TPS	TPS	Moyen	7.5	7	Intermédiaire	Mi-précoce	TPS	Haute	115.7	106.6
RGT BANQUIZZ	HR	PS/TPS*	PS	Moyen	6.5	6	Intermédiaire	Mi-tardive	-	Très haute	103.0	102.6

ALLESANDRO KWS, AMBASSADOR, AMPLITUDE, FELICIANO KWS, HOSTINE, LG AUSTIN et LG AVIRON possèdent une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

HR : Hybride Restauré ; AS: Assez Sensible ; S : Sensible ; PS : Peu Sensible ; TPS : Très Peu Sensible

* : A confirmer

Notes vigueur : De 1 : très faible à 9 : très élevée

Variétés à suivre (Inscriptions 2021 et en cours d'évaluation dans les essais en 2022)

Variétés	Type	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Précocité reprise	Résultats inscriptions CTPS sur 2 ans source GEVES en % des témoins ⁽¹⁾
HERERA	HR	Moyen	8	8	Précoce	104.9
KWS ARIANOS	HR	Moyen	9	9	Précoce	110.2
LG ATLAS	HR	Moyen	6.5	7	Intermédiaire	111.1
RGT OZZONE	HR	Moyen	7	8	Intermédiaire	106.2
RGT PARADIZZE	HR	Moyen	8	8	Intermédiaire	103.5

(1) Témoins (DK Exception + DK Expansion) /2 en 2020 et 2021

KWS ARIANOS, LG ATLAS et RGT PARADIZZE possèdent une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

HR : Hybride Restauré ; **AS**: Assez Sensible ; **S** : Sensible ; **PS** : Peu Sensible ; **TPS** : Très Peu Sensible

* : A confirmer

Notes vigueur : De 1 : très faible à 9 : très élevée

Variétés tolérantes à la hernie des crucifères confirmées

Rappelons que le risque hernie reste bien présent notamment en Sologne et que le recours à des variétés tolérantes reste aujourd'hui le seul moyen de lutte. Par rapport au risque de sélections et de contournements de résistance, le fait d'associer une variété tolérante (20 à 30 grains/m² selon le mode de semis et la densité de semis totale) avec une variété sensible sera sur le long terme plus sécurisant. Plusieurs variétés ont été inscrites avec des niveaux de rendements de + de 110 % des témoins historiques et offrent ainsi de bons potentiels de rendements.

Variétés	Type	Sensibilité au phoma	Sensibilité Cylindrosporiose	Risque élongation automnale	Vigueur au départ	Vigueur automnale	Précocité reprise	Précocité à floraison	Sensibilité verse	Hauteur	Résultats essai CA 03 2022 en % de la moyenne de l'essai 100 = 36.42 q
CROSSFIT	HR	TPS	AS	Moyen	-	-	Intermédiaire	Mi-précoce	-	Haute	100.21
DK PLACID	HR	PS	PS	Moyen	-	-	Intermédiaire	Mi-tardive	-	Haute	103.93
PT 242	HR	TPS	PS	-	-	-	Tardive	Mi-précoce	TPS	Moyenne	-

CROSSFIT et DK PLACID possèdent une résistance partielle au virus de la jaunisse du navet TUYV transmis par le puceron vert à l'automne.

Variétés tolérantes à la hernie des crucifères à suivre

Variétés	Type	Risque élongation automnale	Précocité reprise	Précocité à floraison	Résultats essai CA 03 2022 en % de la moyenne de l'essai 100 = 36.42 q
HIGUANA	HR	Moyen	Intermédiaire	-	104.21
RGT KOCAZZ	HR	Moyen	Intermédiaire	mi-précoce	100.03

HR : Hybride Restauré ;

AS : Assez Sensible ;

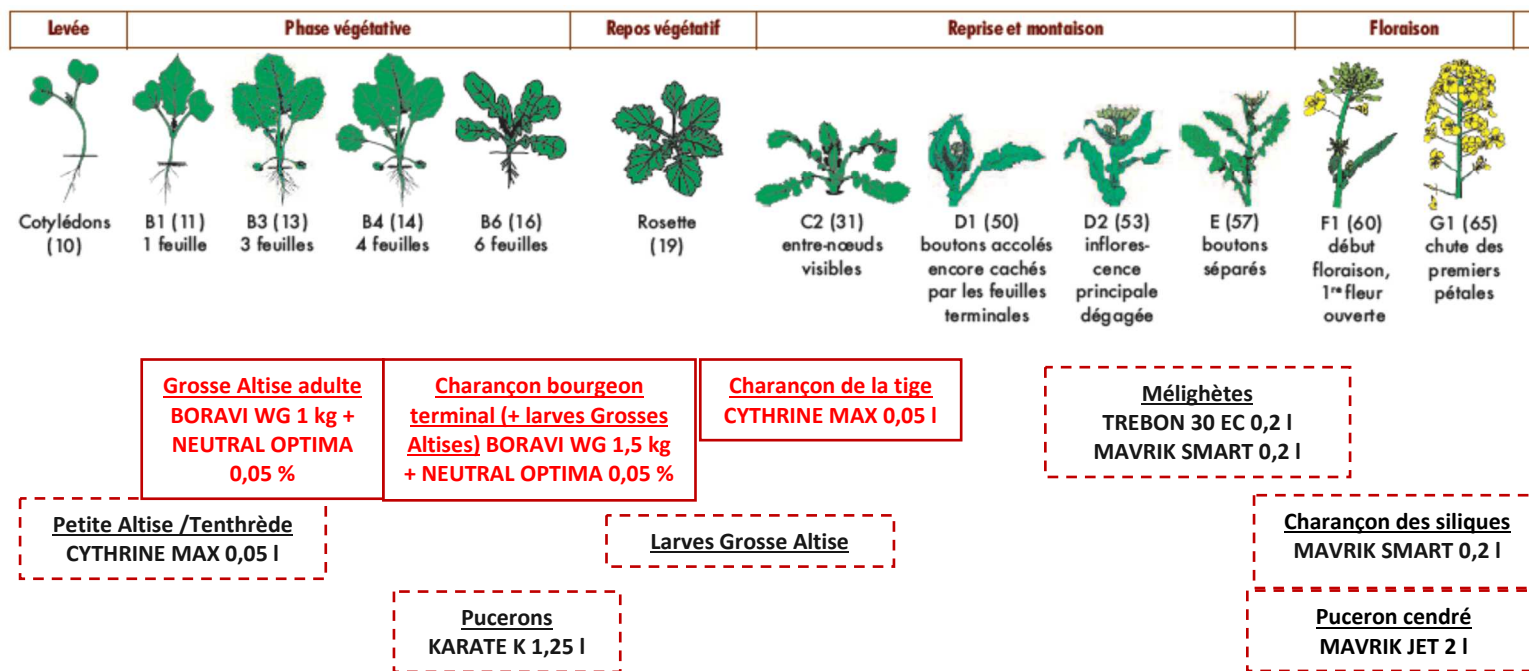
S : Sensible ;

PS : Peu Sensible ;

TPS : Très Peu Sensible

* : A confirmer

Préconisations insecticides colza 2022/2023



Cibles et interventions prioritaires

Risques ponctuels

Fin d'utilisation de Boravi WG au 1^{er} novembre 2022.

Compositions et précautions d'emploi des insecticides préconisés

SPECIALITES COMMERCIALES	COMPOSITION	NB MAX D'APPLICATIONS	ZNT EAU EN METRES	ZNT RIVERAINS EN METRES	ZNT ZNCA EN METRES	DELAI DE RENTREE EN HEURES	DELAI AVANT RECOLTE (JOURS ou STADE)
BORAVI WG	Phosmet 500 g/kg	2 avec minimum de 7 jours entre les deux	20 avec DVP*	20	5	24	BBCH 59 (boutons séparés)
CYTHRINE MAX (3)	Cyperméthrine 500 g/l	2	20 (1)	5	5	24	49
KARATE K / OKAPI LIQUIDE	Lambda-cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 100 g/l	3	5	5	Inconnu à ce jour	48	28
MAVRIK JET (2) / TALITA JET (2)	Tau-fluvalinate 18 g/l + Pyrimicarbe 50 g/l	1	5 avec DVP* au-delà du stade BBCH 19	5	5	48	35
MAVRIK SMART (2) / TALITA START (2)	Tau-fluvalinate 240 g/l	2	20 (1)	5	Inconnu à ce jour	6	30
NEUTRAL OPTIMA	Manganèse 3 % + Acide Citrique 19,5 %		Celui du produit associé	5	Celui du produit associé	Celui du produit associé-	Celui du produit associé
TREBON 30 EC / UPPERCUT	Etofenprox 287,5 g/l	2 dont une seule au printemps avec au moins 90 ou 120 jours entre deux applications	50 (1)	5	Inconnu à ce jour	48	BBCH 61 (début floraison)

*Dispositif Végétalisé Permanent

- (1) **5 m si bande enherbée d'au moins 5 m + enregistrement des pratiques + buses antidérive homologuées.**
- (2) **Ne pas appliquer sur parcelles artificiellement drainées présentant un taux d'argile supérieur à 45 % pour des applications d'automne**
- (3) **Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes**

Groupes IRAC : (Insecticide Resistance Action Committee)

1 A : Carbamates 1 B : Organo- Phosphorés 3 A : Pyréthrinoides de synthèse

Préconisations fongicides colza 2022/2023



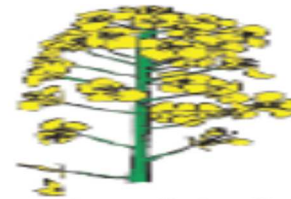
E (57)
boutons
séparés

E



F1 (60)
début
floraison,
1^{re} fleur
ouverte

F1



G1 (65)
chute des
premiers
pétales

G1

G2

Sclérotinia/Oïdium
EFILOR 0,8 l ou PICTOR PRO 0,25 kgs + SUNORG PRO 0,4 l
JOAO 0,5 l
PROPULSE/YEARLING 0,8 l
PROSARO/PIANO 0,8 l
TRESO 0,3 kgs + AMISTAR GOLD/PRIORI GOLD 0,5 l
TRESO 0,3 kgs + JOAO 0,3 l

Variétés très hautes :

BALMORA 0,8 l

PICTOR PRO 0,4 kgs

Compositions et précautions d'emploi des fongicides préconisés

SPECIALITES COMMERCIALES	COMPOSITION	NB MAX D'APPLICATIONS	ZNT EAU EN METRES	ZNT RIVERAINS EN METRES	ZNT ZNCA EN METRES	DELAI DE RENTREE EN HEURES	DELAI AVANT RECOLTE (JOURS ou STADE)
AMISTAR GOLD / PRIORI GOLD	Azoxystrobine 125 g/l + Difénoconazole 125 g/l	2 dont une au printemps	5	5	Inconnu à ce jour	6	BBCH 69 (fin floraison)
BALMORA	Tébuconazole 250 g/l	1	5 avec DVP*	5	Inconnu à ce jour	48	56 ou BBCH 69 (fin floraison)
EFILOR	Boscalid 133 g/l + Metconazole 60 g/l	1	5	5	Inconnu à ce jour	48	42
JOAO	Prothioconazole 250 g/l	2	5 avec DVP*	5	5	24	56
PICTOR PRO	Boscalid 50 %	1	5	5	Inconnu à ce jour	6	35
PROPULSE / YEARLING	Prothioconazole 125 g/l + Fluopyram 125 g/l	1	5 avec DVP*	5	Inconnu à ce jour	6	56
PROSARO/PIANO	Prothioconazole 125 g/l + Tébuconazole 125 g/l	2	5 avec DVP*	5	5	48	56
SUNORG PRO/CINCH PRO / CARAMBA STAR	Metconazole 90 g/l	2	5	5	5	48	56 ou BBCH 71 (10 % des siliques ont atteint leur taille finale)
TRESO	Fludioxonil 500 g/kg	1	5	5	Inconnu à ce jour	48	BBCH 69 (fin floraison)

*Dispositif Végétalisé Permanent

Groupes FRAC (Fongicide Resistance Action Committee)

Strobilurine Sdhi Prothionazole Triazoles Phénylpyrroles

Préconisations herbicides colza 2022/2023

Leviers agronomiques incontournables

Diversification et allongement de la rotation

(Défavoriser graminées hivernales par du tournesol ou autre culture de printemps)

Travail du sol

- Labour occasionnel
- Faux-semis








Décalage de la date de semis des céréales

espèces résistantes ou à risque	Rotation diversifiée	Déchaumages/déstockage d'été	Faux-semis (avant semis de culture suivante)		Décalage de la date de semis (sauf colza)	Labour occasionnel
			avant céréales	avant colza		
Vulpin						
Ray-grass						
Bromes						
Folle avoine						
Agrostis						

Source Terres Inovia et Arvalis Institut du Végétal

Profitez des opportunités de désherbage mécanique

Périodes d'intervention des outils

Stade du colza							
	Prélevée	A Cotylédons	B1 1 feuille	B2 2 feuilles	B3 3 feuilles	B4 4 feuilles	B5 à C1-C2 5 feuilles à reprise de végétation
Houe rotative*		(4)				(1)	
Herse étrille*					(2)		
Bineuse				(3)			

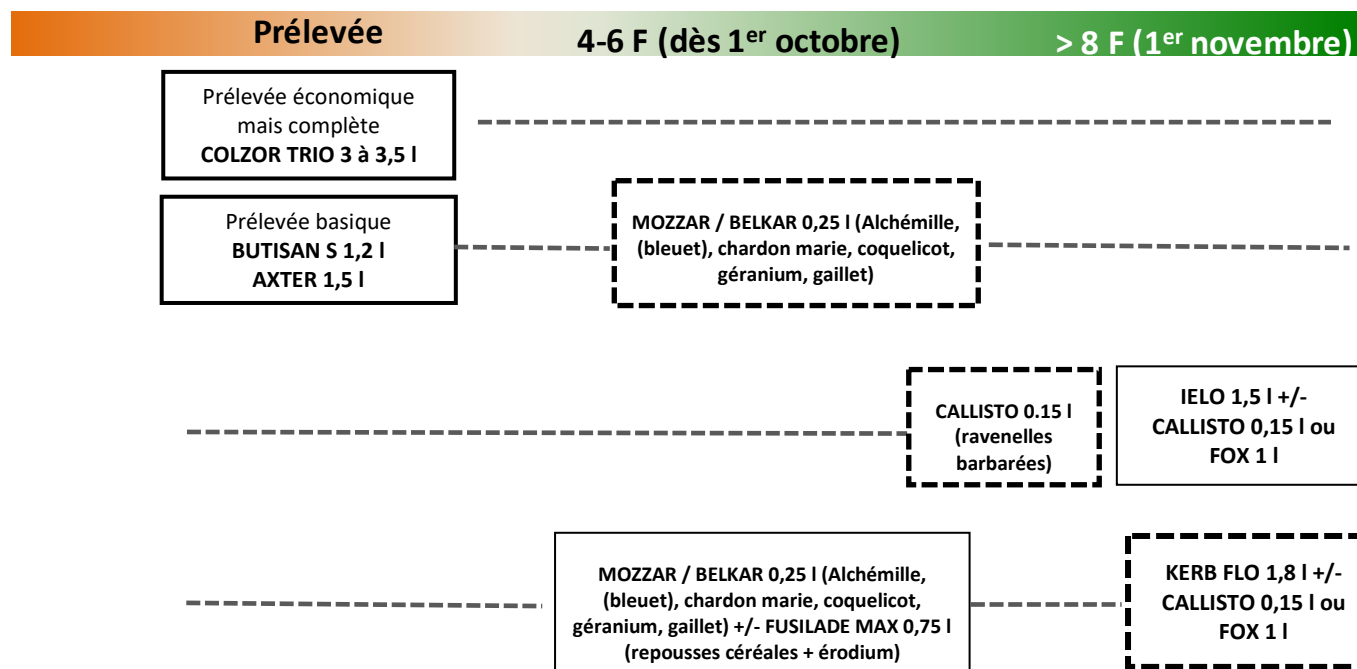
* En prévision des passages en plein, augmentez la densité de semis de 10 % et semez un peu plus profond pour limiter l'impact sur le peuplement du colza.


■ Passage adapté au stade du colza
 ■ Passage déconseillé
 ■ Passage à proscrire

(1) Attention, passage tardif : observez bien le stade des adventices !
 (2) Veillez à ne pas être trop agressif !
 (3) Equipement protège-plants
 (4) A éviter si semis trop profond ou irrégulier

Préconisations herbicides colza 2022/2023

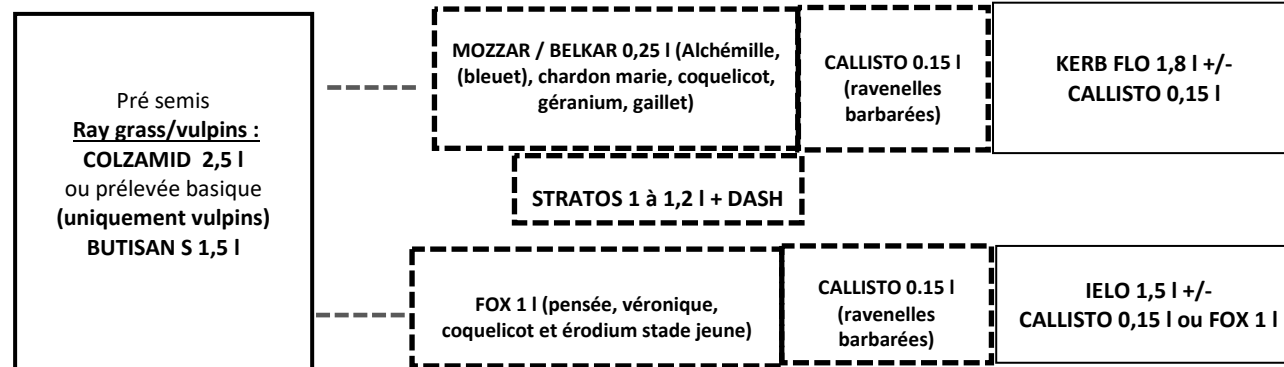
Parcelles faible pression dicotylédones
faible pression graminées




 = si nécessaire

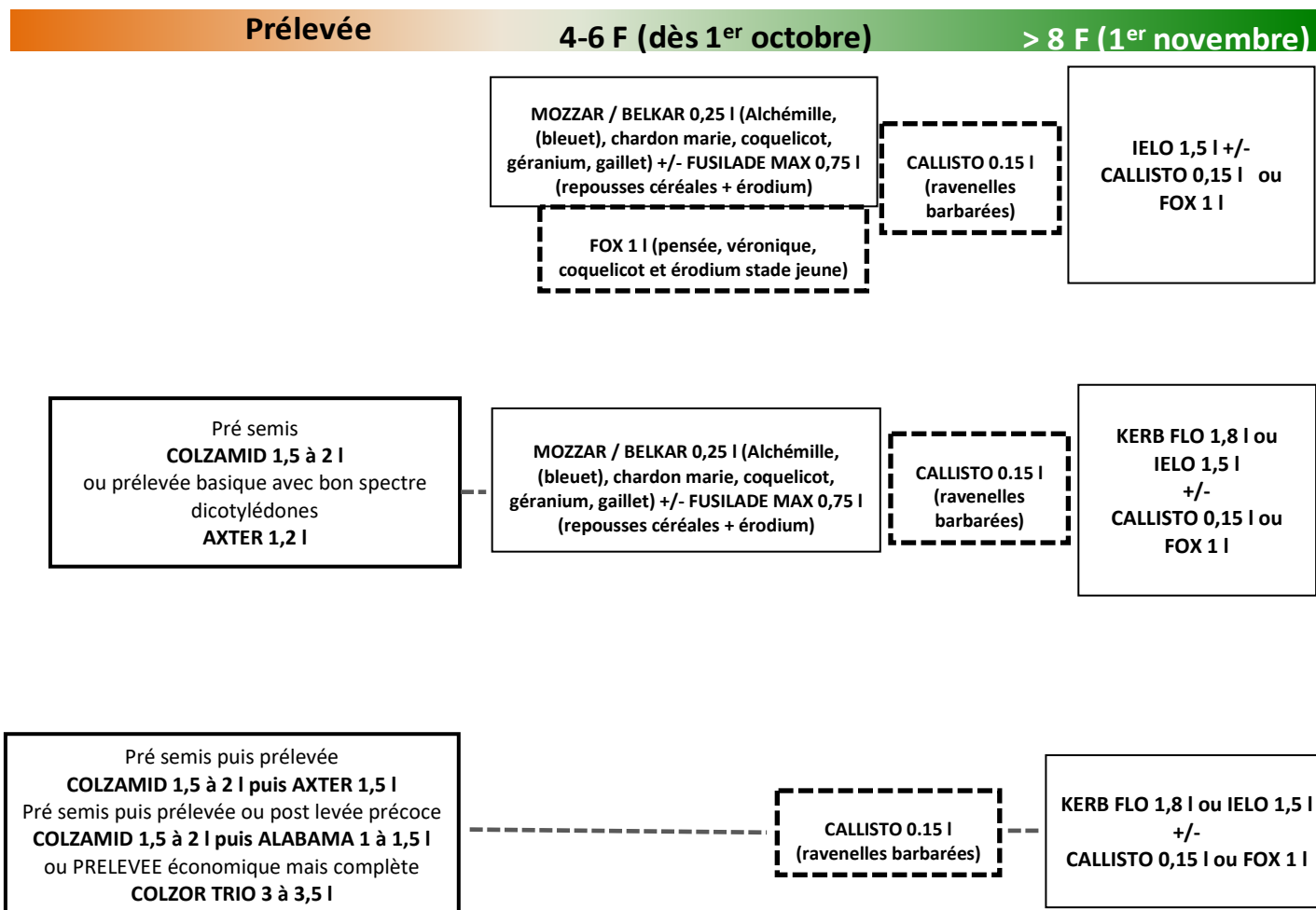
Parcelles faible pression dicotylédones
forte pression graminées

Prélevée 4-6 F (dès 1^{er} octobre) > 8 F (1^{er} novembre)



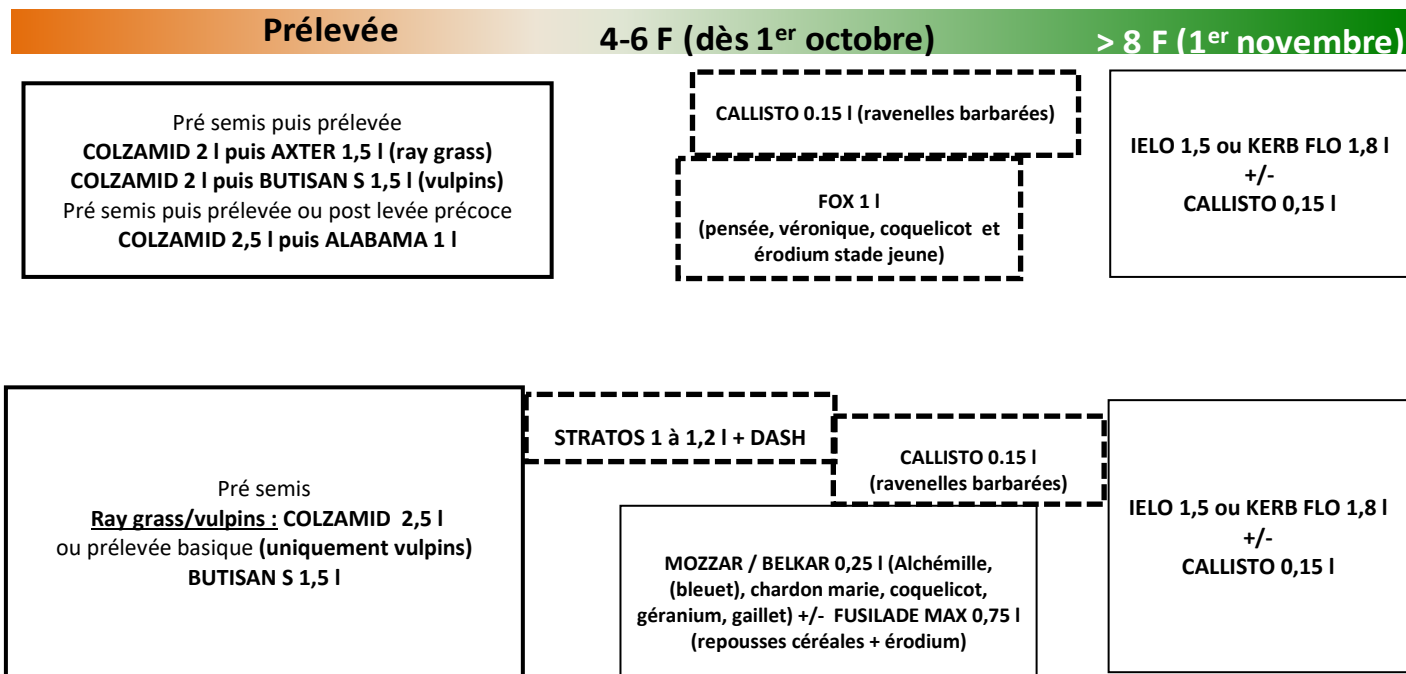
 = si nécessaire

Parcelles avec forte pression dicotylédones Pression graminées faible à moyenne



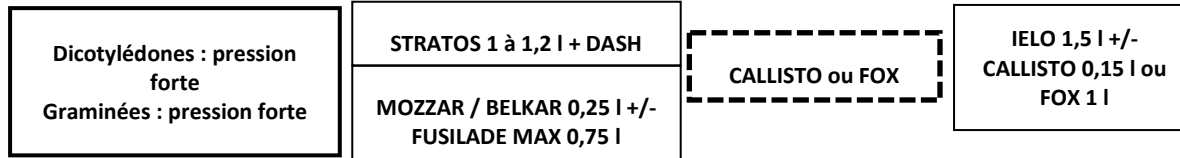
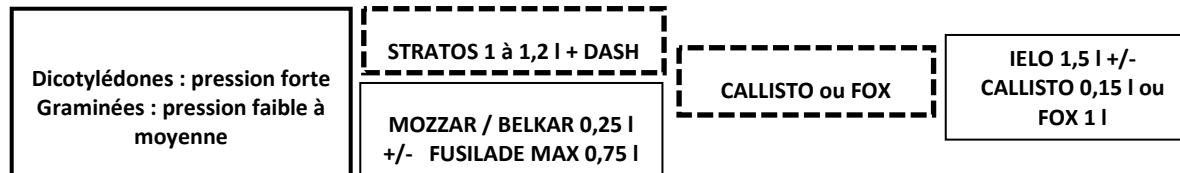
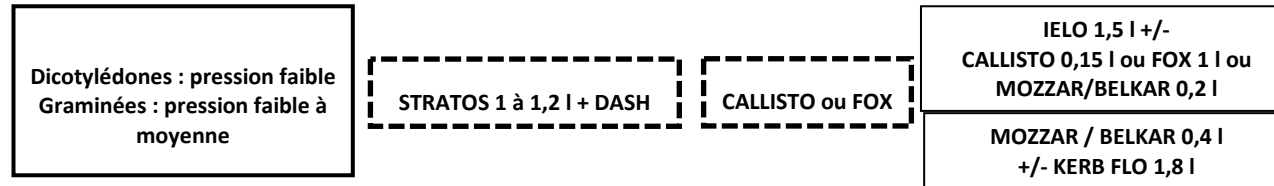
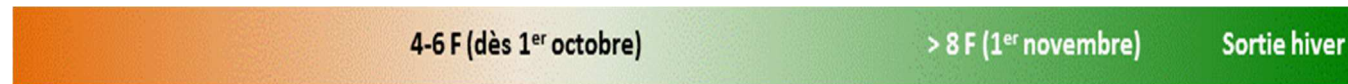
= si nécessaire


Parcelles avec forte pression dicotylédones
Forte pression graminées



= si nécessaire

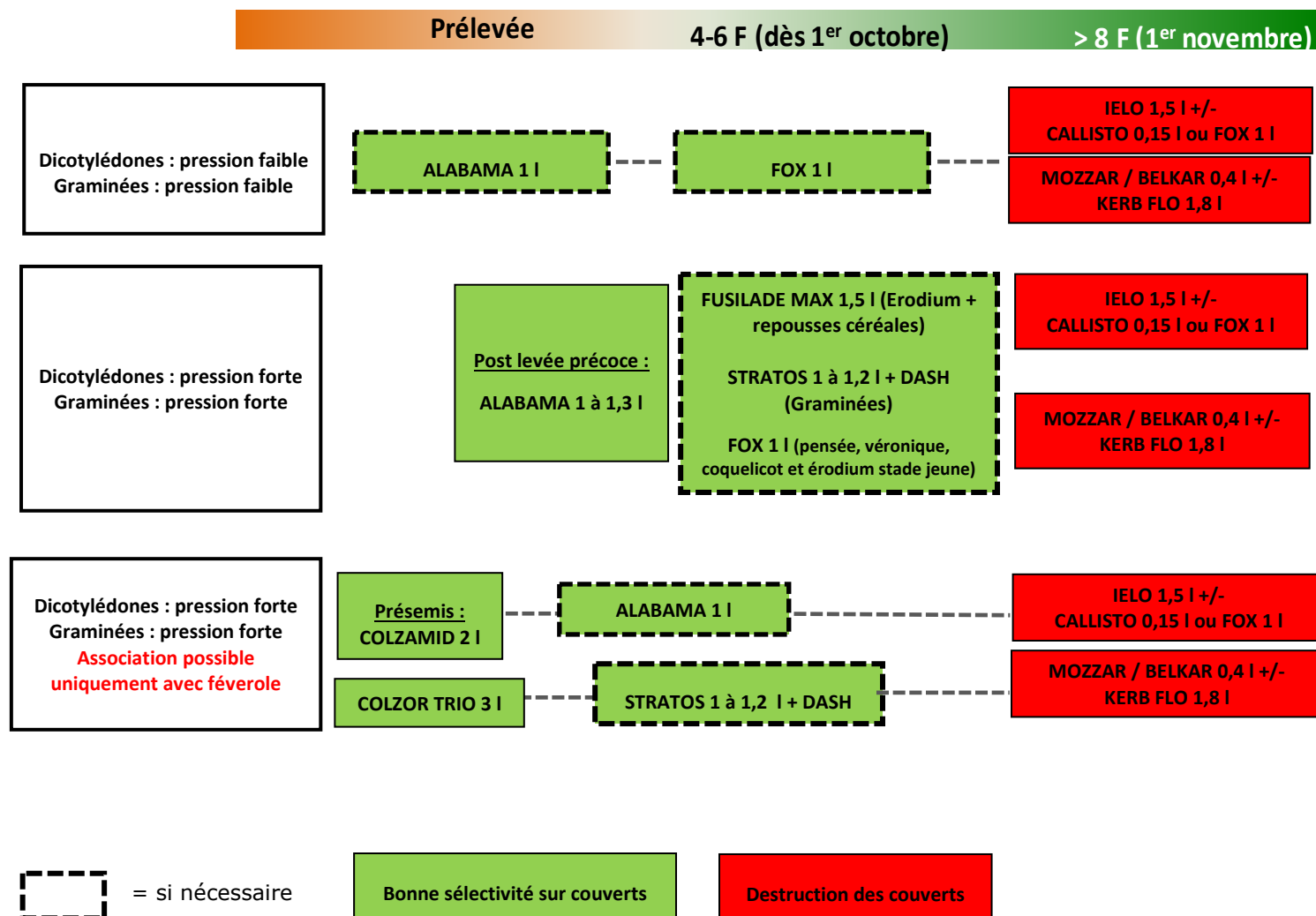
Conditions sèches au semis, levée incertaine.
Programmes tout en post, tir à vue en fonction de la flore



 = si nécessaire

Pas de mélange Mozzar + Fox, Mozzar + Ielo, Mozzar + Callisto ou Callisto + Fox

Programmes désherbage colza associé



Compositions et précautions d'emploi des herbicides préconisés

SPECIALITES COMMERCIALES	COMPOSITION	NB MAX D'APPLICATIONS	ZNT EAU EN METRES	ZNT RIVERAINS EN METRES	ZNT ZNCA EN METRES	DELAI DE RENTREE EN HEURES	DELAI AVANT RECOLTE (JOURS ou STADE)
ALABAMA (1)(3)	Métazachlore 200 g/l + diméthénamid-p 200 g/l + quinmérac 100 g/l	1/3 ans fractionnement possible	5 (avec DVP si post levée précoce)	5	5	48	BBCH 18 (8 feuilles)
AXTER (2)(3)	Clomazone 60 g/l + dimétachlore 500 g/l	1/3 ans à la dose de 750 g/ha de dimétachlore	5 avec DVP	5	5	48	BBCH 09 (pré levée)
BUTISAN S (1)(3)	Métazachlore 500 g/l	1/3 ans à la dose de 500 g/ha, 1/4 ans 750 g/ha de métazachlore	5 (avec DVP si post levée précoce)	5	Inconnu à ce jour	48	BBCH 18 (8 feuilles)
CALLISTO	Mésotrione 100 g/l	2/2ans	5	5	5	48	BBCH 19 (9 feuilles ou +)
COLZAMID (3)	Napropamide 450 g/l	1	5	5	5	6	BBCH 09 (pré levée)
COLZOR TRIO (2)(3)	Clomazone 30 g/l + dimétachlore 187,5 g/l + napropamide 187,5 g/l	1/3 ans à la dose de 750 g/ha de dimétachlore	5 avec DVP	5	5	48	BBCH 09 (pré levée)
DASH HC	Acide oléique 46,5 g/l + esters méthyliques d'acides gras 348,75 g/l + esters d'alcools gras polyalkyles 209,25 g/l	-	5	5	Inconnu à ce jour	24	-
FOX	Bifénox 480 g/l	1	5 avec DVP	5	Inconnu à ce jour	6	BBCH 17 (7 feuilles)
FUSILADE MAX	Fluazifop-p-butyl 125 g/l	1/2ans	5	5	5 et 20 si dose > 1,5 l	48	90
KERB FLO	Propyzamide 400 g/l	1	5	5	5	48	150
IELO/BIWIG/YAGO	Propyzamide 500 g/l + Aminopyralide 5,3 g/l	1/3 ans	5	5	Inconnu à ce jour	48	BBCH 18 (8 feuilles)
MOZZAR/BELKAR/MIZIK	Halauxifen-méthyl 10 g/l + Piclorame 48 g/l	1/3 ans fractionnement possible maxi 0,5 l par campagne	5	5	5	24	BBCH 30 (avant reprise de végétation)
STRATOS ULTRA/DEVIN/SERAC	Cycloxydime 100 g/l	1/an si dose < 1,67 l 1/ 2 ans si 1,67 < dose < 2,6 l 1/3 ans si dose > 2,6 l	5	5	5	48	BBCH 32 (boutons accolés)

DVP = Dispositif Végétalisé Permanent

- (1) La dose maximale de métazachlore est de 500 g/ha sur une période de 3 ans et 750 g/ha sur une période de 4 ans avec une seule application.
- (2) La dose maximale de dimétachlore est de 750 grs/ha sur une période de 3 ans avec une seule application tous les 3 ans.
- (3) Ne pas appliquer sur parcelles artificiellement drainées présentant un taux d'argile supérieur à 45 %

Groupes HRAC : (Herbicide Resistance Action Committee)

A : Inhibition ACCase (fop, dim, den), **B** : Inhibition ALS (sulfonylurées...), **E** : Inhibition de la photoporphyrinogène oxydase (PPO), **F1** : Inhibition de l'enzyme 4-HPPD, **F3**: Site d'inhibition inconnue ou controversée, **K3** : Chloroacétamides **L** : Inhibition de la cellulose, **O** : Inhibition de la synthèse des auxines



Info mélange : « arvalisinstitutduvegetal.fr »

Info produit : « e-phy.anses.fr »

La **législation** sur l'utilisation des produits phytosanitaires évolue très rapidement. En conséquence, il est **indispensable de vérifier, avant toute application**, que les produits proposés dans ce document sont bien utilisables et que leurs conditions d'utilisation n'ont pas évolué. Pour tous renseignements complémentaires sur les mélanges autorisés, consultez le site Arvalis-Institut du végétal : www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/melanges.asp. Pour tout autre renseignement, contactez les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Allier.

Pour tout autre renseignement, contactez les techniciens de la Chambre d'agriculture de l'Allier.

La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction : Mickaël Bimbar, Christelle Johannel, Luc Fournier

Document établi sur la base des expérimentations de la Chambre d'agriculture de l'Allier et de ses partenaires (Cf. site Internet : www.allier.chambagri.fr)

Des méthodes alternatives sont éventuellement possibles. Vous pouvez consulter les fiches existantes sur :

[Guide des méthodes alternatives.](#)

Mise en page : Unité Communication

Chambre d'agriculture de l'Allier

Service Agronomie Élevage Environnement

60, cours Jean-Jaurès - BP 1727 - 03017 MOULINS Cedex

Tél. 04 70 48 42 42 - Fax. 04 70 46 30 69

www.allier.chambagri.fr - Mail : stage@allier.chambagri.fr

 [Chambre d'agriculture de l'Allier](#) -  [@Chambreagri03](#)



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
« Avec la contribution financière
du Compte d'Affectation Spéciale
Développement Agricole et Rural »